



ARC-CECCA FINANCES

EXPERTISE COMPTABLE | AUDIT | CONSEIL
ALLONS PLUS LOIN AVEC LA BONNE STRATEGIE

Arnaud COLLIN

Bruno BONNET

Nicolas GAGNEPAIN

Associés

Experts-Comptables Diplômés

Commissaires aux Comptes Inscrits

Emmanuel PRUDON

Expert-Comptable Diplômé

ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS BOURGOGNE DU SUD

Association loi 1901

Siège social : 80 Route de Couches – 71670 LE BREUIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Société par actions simplifiée au capital de 372 400 € - 528 721 897 R.C.S. Chalon sur Saône – Siret 528 721 897 00015 – A.P.E 6920 Z – N° TVA FR 72 528 721 897
Inscrite au Tableau de l'ordre des experts comptables de la région de Bourgogne Franche-Comté et à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Dijon

Siège social : 21 rue Georges Derrien – B.P. 70279 – 71107 CHALON-SUR-SAÔNE Cedex
Tél. 03 85 46 96 00 - Fax 03 85 46 96 10 - e-mail : chalon@arc-cecca.fr



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « LES PAPILLONS BLANCS BOURGOGNE DU SUD » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les immobilisations corporelles, les créances et les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport de gestion du conseil d'administration ne nous ayant pas été communiqué, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à CHALON SUR SAONE,

Le Commissaire aux Comptes
SAS ARC CECCA FINANCES
Bruno BONNET

Signé par Bruno Bonnet
Le 11/06/2025

ID: tx_JD5vV5EWWQoe



ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS BOURGOGNE DU SUD

BILAN ACTIF - EXERCICE 2024

	2024			2023
	BRUT	AMORTISSEMENTS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement	16 989	12 754	4 234	5 506
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets, licences, marques, logiciels, droits et valeurs similaires	227 773	181 238	46 535	66 121
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
- Terrains	733 584	389 959	343 625	351 901
- Construction	35 010 728	17 587 176	17 423 552	18 060 852
- Installations techniques matériel et outillage	2 409 132	1 860 125	549 007	491 125
- Autres immobilisations corporelles	8 621 767	6 023 169	2 598 598	2 524 851
- Immobilisations en cours	1 126 970		1 126 970	469 894
- Acomptes sur immobilisations				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATION DESTINES A ETRE CEDES				
- Biens reçus par legs ou dons	132 800		132 800	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
- Participations et créances rattachées	503		503	503
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres	10 242		10 242	10 242
TOTAL I	48 290 488	26 054 421	22 236 067	21 980 996
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET ENCOURS	58 053		58 053	52 074
CREANCES				
- Créances clients, usagers et comptes rattaches	2 324 105	84 751	2 239 354	2 248 879
- Créances reçues par legs ou donations				
- Autres	2 031 059		2 031 059	2 055 605
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	3 217 292		3 217 292	3 156 895
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	19 789 531		19 789 531	19 007 861
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	101 424		101 424	116 178
TOTAL II	27 521 463	84 751	27 436 712	26 637 493
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (V)				
TOTAL GENERAL	75 811 951	26 139 172	49 672 779	48 618 489

ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS BOURGOGNE DU SUD

BILAN PASSIF - EXERCICE 2024

	2024	2023
	PBBS	PBBS
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROITS DE REPRISES		
-Fonds propres statutaires		
-Fonds propres complémentaires	1 187 834	1 187 834
FONDS PROPRES AVEC DROITS DE REPRISES		
-Fonds propres statutaires		
-Fonds propres complémentaires	20 524	20 524
ECART DE REEVALUATION	80 000	80 000
RESERVES		
-Réserves statutaires ou contractuelles		
-Réserves pour projet de l'entité	20 482 701	18 871 027
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales</i>	15 407 202	14 142 410
-Autres		
REPORT A NOUVEAU	12 853 943	13 851 884
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales</i>	12 470 617	13 417 195
RESULTAT DE L'EXERCICE	748 196	613 733
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales</i>	75 648	318 214
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	282 181	300 750
PROVISIONS REGLEMENTEES	2 085 110	1 848 954
TOTAL I	37 740 488	36 774 705
FONDS REPORTES ET DEDIES		
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS	132 800	
FONDS DEDIES	2 679 465	2 971 742
TOTAL II	2 812 265	2 971 742
PROVISIONS		
PROVISIONS POUR RISQUES	21 229	21 229
PROVISIONS POUR CHARGES	549 519	554 807
TOTAL III	570 748	576 037
DETTES		
- Emprunts obligataires et assimilés		
- Emprunts auprès des établissements de crédit	3 649 280	3 952 409
- Emprunts et dettes financières diverses		
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 154 809	1 055 377
- Dettes des legs ou donations		
- Dettes fiscales et sociales	3 092 979	2 941 516
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	273 294	224 491
- Autres dettes	342 839	116 895
- Instruments de trésorerie		
- Produits constatés d'avance	36 076	5 319
TOTAL IV	8 549 278	8 296 006
ECART DE CONVERSION PASSIF (V)		
TOTAL GENERAL	49 672 779	48 618 489

ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS BOURGOGNE DU SUD
COMPTE DE RESULTAT - EXERCICE 2024

COMPTE DE RESULTAT	2024	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
COTISATIONS	22 653	20 324
VENTES DE BIENS ET SERVICES		
VENTES DE BIENS	1 077 333	1 007 635
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Dont ventes de biens relatives aux activités SMS</i>		
Dont ventes de dons en nature		
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICES	765 048	763 744
<i>Dont parrainages</i>		
<i>Dont prestations de services relatives aux activités SMS</i>	765 048	763 744
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		
Concours publics et subventions d'exploitation	30 043 028	28 916 885
<i>Dont concours pub. et subv. d'exploit. relatives aux activités SMS</i>	29 967 201	28 828 237
Versements des fondateurs ou conso. de la dotation		
consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	14 874	35 738
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	484 090	
Contributions financières		
<i>Dont contrib. fi. des autorités de tarification relatives aux activités SMS</i>		
REPRISE SUR AMORT., DEP., PROV., ET TRANSFERTS DE CHARGES	2 380 932	2 812 210
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	634 214	547 867
AUTRES PRODUITS	299 429	345 727
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	35 721 601	34 450 130
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et MP	162 371	158 943
Variation de stock	-12 502	9 841
Autres achats et charges externes	8 482 197	7 561 924
Aides financières	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	1 759 657	1 748 117
Salaires et traitements	16 162 178	15 695 599
Charges sociales	6 202 887	6 163 640
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 873 730	1 819 945
Dotations aux provisions	56 480	23 020
Report en fonds dédiés	474 738	671 827
Autres charges	125 485	27 970
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	35 287 222	33 880 824
RESULTAT D'EXPLOITATION	434 379	569 306

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	20 301	168 811
Autres intérêts et produits assimilés	516 007	411 952
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	536 309	580 763
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	63 935	60 959
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP	0	153 659
TOTAL CHARGES FINANCIERES	63 935	214 618
RESULTAT FINANCIER	472 373	366 145
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	906 752	935 450
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	161 529	142
Sur opérations en capital	206 213	168 921
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges	0	1 055
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	367 742	170 118
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	130 662	35 259
Sur opérations en capital	33 571	172 113
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	236 299	184 604
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	400 531	391 976
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-32 789	-221 858
Participations des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	125 767	99 859
Total des produits	36 625 652	35 201 010
Total des charges	35 877 455	34 587 277
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	748 196	613 733
Résultat des activités SMS sous gestion contrôlée	75 648	318 214
ANNEXES : PRODUITS		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL ANNEXE : PRODUIT		
ANNEXE : CHARGES		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL ANNEXE : CHARGES		

Nom de l'association	LES PAPILLONS BLANCS BOURGOGNE DU SUD
Adresse	Rue Evariste Galois 71210 TORCY

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/24 au 31/12/24

- 1 Règles et méthodes comptables
- 2 Evénements postérieurs
- 3 Engagements financiers & Autres éléments significatifs
- 4 Notes sur le bilan actif
- 5 Notes sur le bilan passif
- 6 Crédit-bail
- 7 Contributions en nature
- 8 Détail des fonds propres et provisions inscrits au bilan consolidé

Total du bilan avant répartition	49 672 779 €	Résultat: excédent	748 196 €
----------------------------------	--------------	--------------------	-----------

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le conseil d'administration.

Objet social de l'association :

Conformément aux statuts l'objet est d'assurer assistance et bienfaisance aux personnes en situation de handicap et aux familles associées, l'appui moral et matériel dont elles ont besoin, de développer l'esprit d'entraide et de solidarité, de favoriser l'accueil et l'écoute de nouveaux parents, d'assurer la participation de tous à la vie associative, défendre les intérêts moraux, matériels et financiers des personnes en situation de handicap, d'agir auprès des pouvoirs publics pour obtenir la prise en charge des dépenses de création et de fonctionnement des Etablissements et Services, d'informer les médias pour faire connaître et reconnaître le handicap mental et organiser toute manifestation en ce sens, et de développer des partenariats (l'objet social est développé dans les statuts de l'association).

Nature et périmètre des activités et missions sociales réalisées :

Les actions menées sont à but non lucratif conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, et desservent le secteur de l'action sociale et des familles. Depuis la fusion le périmètre s'est agrandi et regroupe l'ensemble des établissements Saône-et-Loiriens gérés par l'association et définis comme suivant,

- MAS, IME & EEAP du BREUIL,
- MAS de BERGESSERIN
- ESAT du BREUIL (SOCIAL & UP)
- EANM du BREUIL : SAVS SENIORS, AJ SENIORS, SAVS ALIZE, HIA (Habitat Inclusif), FOYER EGLANTINES, FOYER HARMONIE, AJ EGLANTINES, AJ ALBATROS.
- EAM de SEVREY regroupant : le financement « HEBERGEMENT » par le CD71, la partie « Soins » financée par l'ARS inclut le dispositif DAPHAD, et enfin l'ACCUEIL DE JOUR Médicalisé, financé par le CD71.
- EAM DE SIMARD : SOIN & HEBERGEMENT
- EANM DE SIMARD (FV & AJ)

Moyens mis en œuvre :

Ils sont définis contractuellement par CPOM (contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) avec le Département de Saône et Loire et l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté. Le CPOM actuel encadre les années de 2021 à 2025. Un réajustement des budgets est effectué avec l'EPRD déposé fin juin de chaque année. Le HIA n'appartient pas au périmètre du CPOM actuel, son financement est conventionné avec le CD71 et fait l'objet d'une présentation à part, il n'est donc pas présent dans les états financiers liés à l'ERRD transmis aux tarificateurs mais fait partie du périmètre de consolidation.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Sur 2024, l'évaluation interne est effective sur le 2^{ème} semestre 2024 et s'étendra jusqu'à début 2025. Les financements des oubliés du Ségur et Laforcade sont assurés par des crédits complémentaires sur 2024.

Le recours à l'interim reste stable par rapport à l'année 2023, en conséquence nous avons aussi plus de contrats CDD toujours pour palier à cette problématique de recrutement et d'attractivité.

Les travaux de construction de la MAS, de l'IME et du CME au Breuil ont à nouveau fait l'objet de livraisons totales ou partielles sur 2024 à hauteur de 364 K€, amortissements étalés sur les dates suivantes :

- IME = 78 125.35 €
- MAS = 256 368.86 €
- CME = 29 813.47 €

Quant à l'ESAT le local à vélos et poubelles est livré cette année 2024

- ESAT : 86 229.86 €

L'exercice est également marqué par :

- Une très forte hausse du coût de l'énergie (+944 K€)
- La perception de legs d'un montant de 484 K€ dont une maison en cours de vente (133 K€)
- Un gel d'une partie de la dotation ARS pour la MAS de BERGESSERIN (492 K€) en raison d'une unité qui reste fermée
- Un dégrèvement de taxe sur les salaires (produit de 316 K€, honoraires du cabinet de conseil : 119 K€)

1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- le code de commerce,
- le décret du 29/11/83
- l'instruction M22,
- le décret du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire et comptable pour les établissements du secteur social ou médico-social.
- le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- le règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- les règlements ANC 2014-03 et ANC 2015-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, importance relative, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables, prudence, indépendance des exercices et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Annexe

Exercice clos le 31/12/24

- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode “ premier entré, premier sorti ”. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d’achat connu a été retenu sauf écart significatif.
- Immobilisations : les immobilisations sont évaluées au coût d’acquisition ou au coût de production.
- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.
- Créances : elles sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles font l’objet d’une dépréciation lorsque leur valeur d’inventaire est inférieure à leur valeur nominale.
- Disponibilités : les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

La direction a pris la décision de modifier le plan de reprise des fonds dédiés liés à la construction IME CME MAS après en avoir informé l’ARS pour étaler sur 10 ans les fonds dédiés disponibles au 1^{er} janvier 2024. Impact sur les reprises de fonds dédiés :

	MAS	IME	EEAP	Total
Reprise nouvelle méthode	117	47	43	207
Reprise ancienne méthode	162	160	56	378
Ecart	-45	-113	-13	-171

2 Evènements postérieurs

Le déploiement de « Portail Salarié Next » pour la gestion des congés est utilisé pour 2024 sur l’ensemble des structures de PBBS. Nous prévoyons le déploiement d’une nouvelle solution de facturation de séjours usagers pour les MAS CATALPAS et LE REPLAT ainsi que Ebics pour simplifier la saisie des relevés de banques en 2025.

3 Engagements financiers & Autres éléments significatifs

Engagements financiers

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	0
Avals & cautions	0
Crédit-bail mobilier	0
Crédit-bail immobilier	0
Engagements	0
Dettes garanties par des sûretés réelles	
Montant garanti	0

Caution des municipalités et du Conseil Général sur les emprunts contractés auprès des banques. Les garanties représentent sur les montants restant dû au 31/12/2024 :

- Ville du Creusot :	280 742 €
- Ville du Breuil :	28 574 €
- Ville de Montchanin :	36 400 €
- Conseil Général :	1 411 993 €
Total	1 757 709 €

Autres éléments significatifs

➤ Le montant des engagements de retraite au 31/12/2024 n' a pu être évalué pour des raisons techniques. Au 31/12/2023 le montant s'élevait à 1 460 452 € charges patronales comprises. Ce montant a été calculé à partir de la convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées (convention du 15 mars 1966) sur la base du départ volontaire à la retraite en fonction des hypothèses suivantes : âge de départ 67 ans, turn over faible, progression des salaires 1.5 %, taux d'actualisation 3.75 %.

➤ Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés.

L'article 20 de la loi n° 2006-586 du 26 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif précise que les associations dont le budget est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'état ou d'une collectivité territoriale dont le budget est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Il est précisé que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantage en nature. Le montant des rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés s'élève à 221 049.58 € bruts.

➤ L'effectif moyen s'élève à 418.17 ETP pour l'encadrement et 125.94 ETP pour les TH (calcul établi sur la base des heures travaillées).

- Transactions non courantes ou non conclues à des conditions normales : néant
- Subventions et concours publics :
 - Concours publics ARS : 18 567 K€
 - Concours public Département : 11 227 K€
 - Subventions d'Equipement Etat : RAS 2024

4 Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture Le Creusot	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	247 433 €		2 671 €	244 762 €
Immobilisations corporelles	45 596 918 €	1 322 273 €	143 980 €	46 775 211 €
Immobilisations financières	10 745 €	0 €	0 €	10 745 €
Immobilisations en cours	469 894 €	744 075 €	86 999 €	1 126 970 €
Avances et acomptes	- €			- €
Total	46 324 990 €	2 066 348 €	233 650 €	48 157 688 €
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	175 806 €	20 858 €	2671 €	193 992 €
Immobilisations corporelles	24 168 189 €	1 866 767 €	174 527 €	25 860 429 €
Autres immobilisations Financières				
Total	24 343 994 €	1 887 625 €	177 198 €	26 054 421 €

Annexe

Exercice clos le 31/12/24

La dévolution des immobilisations du SIEGE HESPERIA vers PBBS présente une particularité, dans le module Gestion des Immobilisations du logiciel comptable, la reprise des immobilisations est réalisée en base brute avec une historisation des DAP et conserve la VNC, cependant en comptabilité c'est la VNC qui a été directement inscrite dans les comptes sans historisation des amortissements antérieurs. Ainsi lors de sorties d'immobilisations, un contrôle devra être effectué afin de respecter les données de sorties à hauteur de la VNC comptable de 2022.

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	10 242 €		10 242 €
Actif circulant & charges d'avance	4 456 587 €	4 456 587 €	
Total	4 466 829 €	4 456 587 €	10 242 €

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	0
Immobilisations financières	0
Clients & comptes rattachés	26 513
Autres créances	1 366 096
Disponibilités	341 355

Charges constatées d'avance:

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

5 Notes sur le bilan passif

Subventions d'investissement				
	A l'ouverture	Nouvelle subvention	Reprise	Valeur nette
IME	13 770 €	1013 €	69 €	14 714 €
HARMONIE	110 015 €		6 220 €	103 795 €
ALBATROS	81 557 €		4 556 €	77 001 €
ESAT Commercial : UP	65 508 €		8 738 €	56 770 €
FAJ Eglantines	29 900 €		0 €	29 900 €
Total	300 750 €	1013 €	19 582 €	282 181 €

Annexe**Exercice clos le 31/12/24**

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESULTAT COMPTABLE	748 196 €	613 733 €
<i>Reprise de résultat antérieur</i>		0 €
EXCEDENT OU DEFICIT GLOBAL	748 196 €	613 733 €
<i>Dont résultat effectif sous gestion propre</i>	672 548 €	295 519 €
<i>Dont résultat effectif sous gestion contrôlée *</i>	75 648 €	318 214 €

* Le résultat sous gestion contrôlée comprend le résultat du SIEGE

Annexe

Exercice clos le 31/12/24

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'investissement							
BERGESSERIN : solde prov rglt en FD fct immo	48 199		12 828			35 371	
Esat soc : solde prov rglt en FD fct immo	161 491		5 269			156 222	
CME : solde prov rglt en FD fct immo	474 724	8 500	46 045			437 180	
Eglantines : solde prov rglt en FD fct immo	782		511			270	
IME : solde prov rglt en FD fct immo	493 977		50 517			443 461	
MAS : solde prov rglt en FD fct immo	1 196 636		121 564			1 075 073	
Harmonie : solde prov rglt en FD fct immo	26 648					26 648	
FD Aide au démarrage extension FAM SEVREY + invest	14 157	2 521	4 767			11 911	
FD Table active	14 450		14 450			0	
FD Salon jardin + pergola + gourdon & balnéo SIMARD	8 513		3 566			4 946	
FD FAM SIMARD : Matelas	1 128	4 500	1 128			4 500	
Subventions d'exploitation	-					-	
MAS Catalpas : Crédit suivi formations	76 689	5 400	76 689			5 400	
CME : Plan d'accompagnement global	118 857	78 700	111 843			85 714	7014
Esat : Solde en fct CNR gratif. Stagiaires	7 250		1 765			5 485	
IME : FD situat° complexe 3 mois	41 541	9 211	41 541			9 211	
Bergesserin : solde CNR Formation	5 207	108 501	5 207			108 501	
MAS Catalpas : CNR devenu sans objet rep / f°	5 796		5 796			0	
Forfait soin non consommé ARS FAM SIMARD	143 005					143 005	143 005
CNR Formation ARS FAM SIMARD	0	16 903	4 260			12 643	
Fonds dédiés attractivité SEVREY / immersion / F°	60 867	44 730	60 867			44 730	

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements	Diminution ou augmentation	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières d'autres organismes							
ALBATROS : fct/Asso aménagt ext. terrain	1 166		597			569	
ESAT : FD Taxe Apprentissage 2020	1 728		483			1 244	
ASSO : dons reçus	62 948	62 972	62 948			62 972	
ASSO : fonds reportés leg maison en vente		132 800				132 800	
FAM SEVREY : FD Subvention	5 981		1 574			4 407	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	2 971 742	474 738	634 214	0	0	2 812 265	150 019

Annexe

Exercice clos le 31/12/24

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour couverture de trésorerie	17 000 €			17 000 €
Provisions renouvellement immobilisations	-			- €
Différence sur réalisation d'éléments d'actifs immobilisés	181 829 €	1 200 €	143 €	182 886 €
Différence sur réalisation d'éléments d'actifs circulants : Pdts financiers	1 527 695 €	235 099 €		1 762 794 €
Différence sur réalisation d'éléments d'actifs circulants : Pdts cession VMP	122 430 €			122 430 €
Total provisions réglementées	1 848 954 €	236 299 €	143 €	2 085 110 €
Provisions pour risques	21 229 €	0 €	0 €	21 229 €
Provisions pour charges	554 807 €	0 €	5 288 €	549 519 €
Total provisions risques et ch.	576 037 €	- €	5 288 €	570 748 €

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	3 649 280 €	289 858 €	1 148 799 €	2 210 622 €
Dettes financières diverses	- €	- €		
Fournisseurs	1 154 809 €	1 154 809 €		
Dettes fiscales & sociales	3 092 939 €	3 092 939 €		
Dettes sur immobilisations	273 294 €	273 294 €		
Autres dettes	3 684 893 €	3 684 893 €		
Produits constatés d'avance	36 076 €	36 076 €		
Total	11 891 291 €	8 531 869 €	1 148 799 €	2 210 622 €

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts & dettes établissement de crédit	4 495
Emprunts & dettes financières divers	119 684
Fournisseurs	358 932
Dettes fiscales & sociales	1 569 471
Dettes sur immobilisations	
Autres dettes	

6 Crédit bail

	Terrains	Constructions	Installations Matériel Outillage	Autres	TOTAL
Valeur D'origine..					
Amortissements:					
-Cumuls exercices antérieurs					
Dotations De L'exercice					
Total					
Redevances payées:					
-Cumuls exercices antérieurs					
-Exercice					
Total					
Redevances restant à payer:					
-A Un An Au Plus					
-A + D'Un An et Cinq Ans au Plus					
-A + De Cinq Ans					
Total					
Valeur Résiduelle:					
-A Un An Au Plus					
-A + D'un An Et Cinq Ans Au Plus					
-A + De Cinq Ans					
Total					

7 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature, n'ont pu être précisément évaluées.

A titre informatif, les heures de bénévolat consacrées aux activités de l'association sont estimées à environ 7900 heures annuelles :

- comptabilité et participation au secrétariat de l'association ;
- organisation et participation aux manifestations associatives, opérations brioches, tombola, soirée...
- représentation et activités auprès des établissements : commissions déléguées, réunions et rencontres diverses...
- suite du projet associatif ;

- activités générales de représentation, communication, liaisons avec divers organismes publics et privés ;
- suivi du site internet ;
- travail des diverses commissions : communication, vieillissement, animation, familles, travaux et finances.

Les contributions en nature sont représentées également par le don d'objets, de livres de faible valeur.

8 DETAIL DES FONDS PROPRES ET DES PROVISIONS INSCRITS AU BILAN CONSOLIDE

VARIATIONS DES FONDS PROPRES	Montant début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 187 834 €				1 187 834 €
Fonds propres avec droit de reprise	20 524 €				20 524 €
Ecart de réévaluation	80 000 €				80 000 €
Réserves :	18 871 027 €	1 611 674 €			20 482 701 €
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	14 142 410 €	1 264 792 €			15 407 202 €
Report à nouveau	13 851 883 €	- 997 940 €			12 853 943 €
dont Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	13 417 195 €	-946 578 €			12 470 617 €
Excédent ou déficit de l'exercice	613 733 €	- 613 733 €	748 196 €		748 196 €
dont Résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	318 214 €	- 318 214 €	75 648 €		75 648 €
Situation nette	34 625 001 €	0 €	748 196 €	0 €	35 373 198 €
Fonds propres consommables	- €				- €
Subventions d'investissement	300 750 €		1013 €	19 582 €	282 181 €
Provisions réglementées	1 848 954 €		236 299 €	143 €	2 085 110 €
TOTAL	36 774 705 €	0 €	985 508 €	19 725 €	37 740 489 €

Annexe

Exercice clos le 31/12/24

9 COMPLEMENT D'INFORMATION, HISTORIQUE DES TRANSFERTS DE CREDITS ENTRE LES ETS

Exercice	Etablissement bénéficiaire du transfert de crédit	Etablissement transférant une partie de ses crédits	Montant transféré €	Résultats comptables <u>avant</u> transfert de crédit	Résultats comptables <u>après</u> transferts de crédit
2022	MAS LE BREUIL	MAS BERGESSERIN	500 000,00 €	MAS LE BREUIL : - 566 939,91 € MAS BERGESSERIN : + 554 299,35 €	MAS LE BREUIL : - 66 939,91 € MAS BERGESSERIN : + 54 299,35 €
2022	CME LE BREUIL	FAM SEVREY SOINS	95 000,00 €	CME LE BREUIL : -115 410,33 € FAM SEVREY SOINS : +317 951,09 €	CME LE BREUIL : -20 410,33 € FAM SEVREY SOINS : +222 951,09 €
2022	AJ SEVREY	FAM SEVREY HEBERGEMENT	42 000,00 €	AJ SEVREY: - 2349,00 € FAM SEVREY HEBERGEMENT : + 59 590,53 €	AJ SEVREY: + 39 651 € FAM SEVREY HEBERGEMENT : +17 590,53 €
2022	FAM SIMARD HEBERGEMENT	FDV SIMARD	13 000,00 €	FAM SIMARD HEBERGEMENT :-55 500,56 € FDV SIMARD : +133 540,21 €	FAM SIMARD HEBERGEMENT :-42 500,56 € FDV SIMARD : +120 540,21 €
TOTAL			650 000,00 €		